

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
du jeudi 5 novembre 2009

Membres présents :

Collège A : Messieurs Assaad et Lohegnies

Collège B : Mesdames Derviaux et Thilliez, Messieurs Benameur, Champagne, Delot, Jenot et Valein

Collège AITOSS : Mesdames Charles et Renard, Monsieur Lerible

Collège Etudiants : Mesdemoiselles Idalgo et Lemeiter, Messieurs De Meyer, Gorisse, et Lavaure.

Collège des personnalités extérieures : Madame Lancelle

Membres de Droit : Mesdames Guillaume, Laudati, Truffert et Noiroux, Messieurs Adam, Bouchart, Courtois, Debernard, Deresme, Dubois, Goutin, Haugou, Lecomte, Leger, Pommeray, et Raviart.

Membres excusés : Mesdames Brutel, Grislin, Leriche, Mairesse et Petitjean, Messieurs Desmarez, Mattu, Offroy, Jouandeau, Monier, Morel, Revaux, Goichot, Vrancken, Piechowiak, Ratli et Carlier.

Pouvoirs :

Monsieur Piechowiak	à	Monsieur Lohegnies
Monsieur Vrancken	à	Monsieur Lohegnies
Madame Leriche	à	Madame Derviaux
Monsieur Jouandeau	à	Mademoiselle Lemeiter
Monsieur Mattu	à	Monsieur Gorisse
Monsieur Monier	à	Monsieur De Meyer
Monsieur Offroy	à	Monsieur Lavaure
Monsieur Desmarez	à	Madame Lancelle
Monsieur Morel	à	Madame Lancelle

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Le compte rendu du 3 juillet 2009 est voté à l'unanimité
- 2) La désignation des Responsables Pédagogiques, Présidents de Jury, Responsables de stages est adoptée à l'unanimité.
- 3) Les DBM sont votées à l'unanimité

Ouverture de la session : 14 heures 40

1. Compte- rendu du Conseil d'Administration du 3 juillet 2009 :

Sylvie Derviaux est désignée comme prochain rapporteur du compte-rendu.
Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

2. Informations générales :

- Monsieur Ourak présente Mme Truffert, Directrice du SCD.
Mme Truffert informe le Conseil du départ de Marie Nichikine, remplacée par Nadine Noiroux, responsable du pôle documentaire scientifique et technique. Elle annonce des évolutions dans le règlement de la bibliothèque, afin d'assouplir notamment l'application des pénalités de retard. Mme

Truffert présente également une journée spécifique qui aura lieu le 26 novembre 2009 à partir de 11h00. Il s'agit d'une journée festive à destination des enseignants et des étudiants qui sera l'occasion de présenter la nouvelle salle dédiée aux sciences et les services offerts (notamment en ce qui concerne l'accès à certaines bases de données par exemple.)

- Hélène Martin, en charge de la communication à l'ISTV, présente la nouvelle plaquette de l'Institut et indique les temps forts de l'année :

Salon de l'Etudiant à Valenciennes le 20 novembre, journées d'immersion les 17 et 24 novembre, journée d'information à Cambrai le 26 novembre 2009, salon de l'Etudiant à Lille en janvier, et JPO qui auront lieu cette année le 6 mars 2010.

Elle rappelle qu'en ce qui concerne la nouvelle offre de formation, le travail est bien avancé et remercie les responsables qui ont été fortement sollicités.

Il est précisé que pour le moment, le Master enseignement ne figure pas dans les plaquettes en raison du peu d'informations disponibles à ce sujet. Mme Follet ajoute qu'au PRES, il a été décidé que les étudiants effectueraient une double inscription cette année (donc une inscription en Master), y compris les étudiants préparant le concours de professeur des écoles (pour ces derniers, le Master dans lequel ils seront inscrits correspondra à la Licence obtenue).

- Monsieur Ourak informe le Conseil sur les mouvements de personnel :

Mutations :

Départ de Mmes Dominique Douay et Valérie Bleuse pour la Direction des Affaires Financières de l'Université, de MM. Mezdour et Bennani. Ce dernier part à l'Ensiame, qui en contrepartie met à disposition de l'ISTV Mme Djamilia Rahmoun, MCF recrutée à la rentrée.

Promotions :

Ont été promus Professeurs des Universités Mme Dubar, affectée à l'Ensiame, et M. Delmotte, parti à Béthune.

Réussite aux concours :

Mlle Emilie Vanderbecq a été reçue au concours d'adjoint technique, M. François Comps a réussi le concours d'Ingénieur d'études et Mme Sandrine Huguet est devenue Secrétaire Administrative de classe exceptionnelle.

Arrivées :

En sus des nouveaux arrivés présentés lors du conseil du 3 juillet dernier, Monsieur Ourak précise que suite au départ en retraite de M. Mignon, un enseignant contractuel, M. Edouard O'Caroll, a été recruté en anglais.

Délégations :

M. David Dereudre obtient une délégation de 12 mois au CNRS. M. Manfred Hartl a une délégation Université de 12 mois également.

Ouverture de postes au concours :

Monsieur Ourak précise qu'il s'agit des postes d'enseignants chercheurs qui ont été transmis au Ministère, mais leur fléchage en termes de section CNU et profil n'a pas encore été spécifié.

Sont concernés en PR : le poste de M. Léger qui part en retraite à la rentrée prochaine, et en MCF : les postes de Mme Dubar et de MM. Delmotte, Mezdour, et Deroyon.

Pour le second degré, deux postes ont été ouverts : l'un en anglais pour remplacer M. Mignon, l'autre en chimie. Il s'agit à l'origine d'un poste en mécanique : la filière mécanique a préféré obtenir un poste de maître de conférences.

Postes BIATOSS :

Monsieur Ourak informe le Conseil que le poste de Mme Santens a été rendu au Ministère. Il n'a eu aucune information à ce sujet et l'a découvert récemment. Par ailleurs, l'ISTV n'a pas eu de retour suite au départ de Mme Douay. Une compensation a été demandée au Secrétaire Général pour ce déficit de deux postes.

Concernant les postes de Mme Brotcorne et M. Calland, Monsieur Ourak explique qu'un changement est intervenu dans les règles : on peut en effet déclarer le support, mais si la personne veut revenir, l'établissement est tenu de lui fournir un poste. Concernant Mme Brotcorne, son détachement est prévu pour l'instant pour une année. Son support sera donc utilisé pour l'accueil de professeurs invités. Quant à M. Calland, il entre dans la catégorie des personnes pouvant prolonger leur mise en disponibilité pour des raisons familiales.

- Effectifs 2009-2010

Monsieur Ourak annonce à titre indicatif l'état des effectifs tel qu'il est connu à ce jour. Le total est globalement stable, et recouvre des tendances contraires : augmentation en DEUST BC, Licence et Master audio, et apprentissage. Les licences professionnelles tendent également à l'augmentation. Les autres formations voient leurs effectifs diminuer.

- AERES

Monsieur Ourak évoque le rapport final de l'AERES, qui peut être consulté en ligne, et indique que l'Université a apporté une réponse pour chaque point abordé. Il donne ensuite les résultats des expertises des DEUST et des Licences professionnelles. La plupart ont reçu un avis favorable. Des informations complémentaires sont à fournir pour le DEUST IOSI, et les LP IG et SST. Le DEUST BC et la LP EICET obtiennent un avis favorable avec recommandation. La nouvelle licence professionnelle « Développement durable », dont un parcours est porté par l'IUT et un autre par l'ISTV, était auditionnée le 17 septembre dernier.

- Missions des enseignants chercheurs.

Monsieur Ourak présente le groupe de travail au sein de l'UVHC qui a vocation à réfléchir sur la définition des missions des enseignants chercheurs. Un sous-groupe prendra en charge la partie recherche, un autre sous-groupe la partie enseignement. Enfin, un troisième sous-groupe travaillera sur les modulations de service. C'est Sylvain Piechowiak, en tant que Vice-Président Qualité, qui est chargé de l'animation de ce groupe de travail. Monsieur Ourak rappelle qu'il avait envoyé à divers responsables (responsables pédagogiques, de filière...) un message pour les associer à la réflexion, mais qu'il n'a eu que deux réponses.

- Dotation Fonctionnement et budget 2010

Monsieur Ourak explique les modifications profondes intervenues dans la dévolution des moyens financiers à l'établissement. Avant existait SANREMO, Système ANalytique de REpartition des MOyens, qui calculait les dotations de fonctionnement en fonction des effectifs inscrits, du potentiel enseignant... En 2010, la dotation comprendra la masse fonctionnement ainsi que la masse correspondant aux salaires de tous les personnels de l'université. Un nouveau système de répartition des moyens a été mis en place : SYMPA, qui signifie SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité. En conséquence, le budget comprendra les deux domaines : l'enseignement et la recherche. Deux critères permettront de répartir les crédits au sein de ces domaines : l'activité et la performance. L'activité en enseignement, qui représente 60% des crédits, sera mesurée au nombre d'étudiants présents aux examens. En recherche (20% de la masse globale), l'activité sera évaluée au nombre de publiants. Le critère de performance représentera 5 % en enseignement, et 15% en recherche, soit les 20% restants.

- Apogée

La mesure de l'activité de l'enseignement se fera désormais via Apogée. C'est pour cette raison que le Vice-Président en charge des formations avait organisé une réunion avant les vacances et envoyé un courrier précisant les échéances à respecter concernant la modélisation dans le logiciel Apogée. Concrètement, tout étudiant ayant au moins une note supérieure à 0 à un examen sera comptabilisé. M. Ourak précise que désormais, l'ISTV utilisera plus largement ce logiciel, y compris pour le calcul de notes.

3. Désignation des Responsables Pédagogiques, Présidents de jury, Responsables de stage

Monsieur Ourak annonce qu'il a demandé à Monsieur Raviart d'accepter de devenir Chargé de mission Apogée pour l'ISTV.

Il est précisé que le correspondant C2I de l'ISTV est M. Ratli.

Par ailleurs, Monsieur Ourak explique qu'il a demandé à Mme Charles de prendre en charge la coordination des stages dans un souci de meilleure organisation et harmonisation dans la durée des stages, le calendrier des jurys, la mise en place d'une base de données... Il précise qu'il ne s'agit pas de se substituer aux tuteurs et aux responsables de stage.

Le problème de la présence des enseignants dans les jurys est abordé : l'absence, ou parfois l'arrivée très tardive des enseignants est nuisible notamment vis-à-vis des industriels présents.

Monsieur Ourak espère que les travaux du groupe de travail sur les missions de l'enseignant chercheur permettront de reconnaître l'implication des enseignants dans le suivi et l'évaluation des stages.

Mme Renard demande s'il est normal qu'il n'y ait qu'un président de jury en Licence SPI.

Mme Follet répond que suite aux remarques formulées l'année dernière par le Vice-Président Formation, il n'y a qu'un président de jury par diplôme.

Monsieur Léger souligne que son prochain départ en retraite devra être pris en compte, notamment en cas de jurys après le 1er septembre.

La désignation des responsables est votée à l'unanimité

4. Les règlements des examens de Licence et Master :

Mme Follet explique que le règlement de Licence n'a pas fait l'objet de modification par rapport à l'année dernière.

Suite aux remarques faites en 2008-2009, le règlement Master a fait l'objet d'examen préalable en concertation avec les responsables concernés.

Des précisions et corrections sont demandées par les membres présents au Conseil. Monsieur Ourak décide que dans ces conditions, il ne présente pas le document au vote et qu'il sera modifié en fonction des remarques entendues.

5. Les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) :

Monsieur Ourak présente les deux DBM proposées. Il s'agit d'une part d'ouvrir de nouveaux crédits sur des recettes nouvelles, la collecte de taxe d'apprentissage étant supérieure à ce qui avait été prévu au budget initial. D'autre part, afin de permettre la réalisation du PPI, des virements de crédits de la section d'équipement (achat supérieur à 800€ HT) à la section de fonctionnement sont nécessaires.

Les DBM sont approuvées à l'unanimité.

6. Evaluations des enseignements et des formations

Monsieur Ourak rappelle les enseignements concernés par l'évaluation en 2009-2010 (liste fixée lors du conseil du 3 juillet 2009) : enseignements de la Licence 1, de la Licence 3 pour les parcours Sciences Physiques, Chimie appliquée et Génie Civil, et du Master 1 STIREA. L'évaluation des formations concernera les DEUST, la L3 Math, et les LP IG et T2I. Il précise que si un responsable souhaite faire l'évaluation, il suffit qu'il en fasse la demande en remontant son nom et les modules à évaluer. Le choix indiqué est le minima sur lequel s'est engagé l'ISTV.

Sur les modalités retenues : l'évaluation se fera sur questionnaire papier, sauf pour la Licence 1 pour laquelle la consultation par le web a été choisie. La journée du 15 décembre a été retenue pour ceux qui n'auraient pas accès au web, avec réservation de salles informatiques.

En ce qui concerne le Master STIREA, Monsieur Ourak demande aux différents responsables de définir les modules à évaluer.

M. Lavaure remarque que les étudiants ne viendront pas le 15 décembre, alors que les examens seront terminés. Mme Derviaux explique le choix de cette date : il est préférable d'effectuer l'évaluation après les examens puisque le questionnaire comporte des questions sur ceux-ci.

M. Debernard demande quelle organisation envisager pour les modules optionnels.

7. Questions Diverses

M. Debernard pose le problème de la gratification des stages à compter de deux mois, notamment dans les établissements publics.

La question a été posée au service juridique de l'Université. A partir du moment où il n'y a pas convention de stage, et donc pas d'autre personne morale contractante, le décret ne peut s'appliquer.

Mlle Idalgo pose le problème de la gestion des emplois du temps. Des cours ont été supprimés à la dernière minute dans l'emploi du temps, alors que ces modifications étaient connues semble-t-il depuis un certain temps.

M. Ourak souligne à cette occasion un certain nombre dérives au sein de l'Institut. Il a eu en effet connaissance de cours déplacés à la dernière minute, voire de cours non assurés sans que l'enseignant ait prévenu le secrétariat pédagogique. Il demande donc aux étudiants de remonter directement à la direction de l'ISTV les problèmes rencontrés, qui ne concernent a priori qu'un petit nombre d'enseignants. Il convoquera ces personnes et au besoin demandera un retrait sur salaire pour service non réalisé.

Le Directeur clôt la séance à 18 heures 30.

Le Directeur,

Le Rapporteur de Séance,

M. OURAK

S. DERVIAUX